



L'ESPACE TEST : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Qu'est-ce que le test d'activité agricole ?

Il s'agit d'une démarche de création progressive d'activité agricole, sur un lieu mis à disposition (par une collectivité, un agriculteur, un particulier...) de manière responsable et autonome, à échelle réelle, sur une durée limitée et dans un cadre juridique, fiscal et comptable sécurisé.

Elle est complétée par un accompagnement technique et socio-économique, ainsi qu'une préparation à la sortie de test pour envisager une création d'activité pérenne (recherche de fonds, de foncier, préparation à l'autonomie...), ou le cas échéant, une réorientation.

Le test d'activité agricole est complémentaire et compatible avec les dispositifs existants en matière d'accompagnement à l'installation.

Le test permet au porteur de projet :

- de mettre en pratique et de développer ses compétences personnelles, en les confrontant à celles d'agriculteurs expérimentés
- de déterminer la faisabilité technique et économique de son projet
- de vérifier l'adéquation entre ce projet, ses motivations, ses capacités personnelles et le territoire d'installation
- de tester son activité dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs
- d'évaluer les opportunités en termes de débouchés
- de tisser des liens et de construire son réseau sur son territoire d'installation
- de mener une recherche foncière et de réaliser le montage technico-économique et financier de son futur projet avec les différents acteurs territoriaux concernés
- de construire dans la durée un projet d'installation ou d'envisager sereinement une conclusion autre que l'installation agricole

Le Contrat CAPE

Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise est un contrat écrit, d'une durée légale de douze mois maximum, renouvelable deux fois, qui définit les modalités du programme d'accompagnement et les engagements respectifs des deux parties.

Il permet à un entrepreneur à l'essai de tester son activité dans le cadre d'une couveuse, qui l'héberge juridiquement. L'entrepreneur peut bénéficier du maintien de ses revenus sociaux, d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie pendant la durée du CAPE.



VOUS ETES UNE COLLECTIVITE ET VOUS SOUHAITEZ :

Redynamiser l'agriculture sur votre territoire ?

Favoriser l'installation d'agriculteurs ? Lutter contre les friches ?

Redéployer une agriculture de proximité créatrice d'emploi ?

Les partenaires de l'Espace Test Agricole de Vaucluse peuvent vous accompagner dans la conception et la mise en place opérationnelle de lieu(x) test sur votre territoire :

- Analyse de vos attentes et de vos moyens pour déterminer les objectifs opérationnels de l'action
- Repérage des potentialités de votre territoire (agricole et commercial)
- Définition des modalités du test : cadre juridique, mise à disposition du foncier, de matériel, commercialisation, cahier des charges spécifique ...
- Mobilisation des partenaires départementaux et locaux selon les besoins
- Recherche et sélection des candidats dans nos réseaux de formation et d'accompagnement existants ou appel à candidature spécifique
- Accompagnement pendant le test (technique, commercial, juridique et économique) par des techniciens et des agriculteurs - tuteurs
- Préparation de la sortie de test
- Une démarche pluriannuelle, sur mesure, en tenant compte de vos objectifs et de vos moyens financiers.

L'ESPACE TEST AGRICOLE DE VAUCLUSE

Les acteurs de l'installation agricole mobilisés

Une démarche co-construite

Des compétences multiples

Un cadre juridique et légal

CONTACTEZ NOUS POUR ELABORER UN PROJET A VOTRE MESURE

espacetest84@gmail.com 07 82 58 56 89



AVEC LE SOUTIEN DE :



Région
PACA

